

Lieu de la prestation:

Tel.
Mail.

DEVIS LOCATION

	QT	P.U TTC	M.T TTC		QT	P.U TTC	M.T TTC
VERRERIE				LES INDISPENSABLES			
Verre à vin normandie		0,20 €	- €	Clip à verre		0,20 €	- €
Verre à vin		0,31 €	- €	Plat		1,45 €	- €
Verre à eau		0,31 €	- €	Saladier		1,65 €	- €
Verre à vin œnologique		0,40 €	- €	Broc 1L		0,46 €	- €
Verre à eau œnologique		0,40 €	- €	Corbeille à pain		0,40 €	- €
Flûte œnologique		0,40 €	- €	Sel/poivre (vide)		0,30 €	- €
Verre à apéritif		0,31 €	- €	Vasque		16,00 €	- €
Flûte		0,31 €	- €	Seau à champagne		3,50 €	- €
Coupe à champagne		0,31 €	- €	Fontaine à champagne		50,00 €	- €
COUVERTS				MATERIEL DE CUISINE			
Couteau HG		0,33 €	- €	Louche inox		0,67 €	- €
Fourchette HG		0,33 €	- €	Pince à glaçon		1,45 €	- €
Couteau à fromage HG		0,33 €	- €	Pince à chou		1,45 €	- €
Fourchette à fromage HG		0,33 €	- €	Cendrier		0,26 €	- €
Couteau à poisson		0,33 €	- €	Photophore		2,64 €	- €
Fourchette à poisson		0,33 €	- €	Vestiaire		14,00 €	- €
Cuillère à café HG		0,33 €	- €	Cintre		0,20 €	- €
Cuillère à moka		0,20 €	- €	Chandelier		10,50 €	- €
Cuillère à entremet HG		0,33 €	- €	Poêle a paella		24,00 €	- €
Cuillère à soupe HG		0,33 €	- €	Tripatte		33,00 €	- €
Couteau Trad		0,20 €	- €	Etuve électrique		125,00 €	- €
Fourchette Trad		0,20 €	- €	Chafing-dish		46,00 €	- €
Cuillère à café Trad		0,20 €	- €	Fontaine à chocolat 2,2 Kg		66,00 €	- €
Cuillère à soupe Trad		0,20 €	- €	Machine à café 15 L		40,00 €	- €
PORCELAINE				PRESTATION			
Assiette ronde TGM		0,35 €	- €	Grille/Plaque 40*60		1,98 €	- €
Assiette ronde GM		0,24 €	- €	Bac gastro 40*60		4,65 €	- €
Assiette ronde PM		0,24 €	- €	LINGE			
Assiette ronde creuse		0,24 €	- €	Nappe 240*240		11,85 €	- €
Assiette carrée GM		0,40 €	- €	Nappe rect 300*160		11,85 €	- €
Assiette carrée PM		0,40 €	- €	Nappe mange-debout		11,85 €	- €
Assiette rect GM		0,46 €	- €	Serviette		0,95 €	- €
Tasse sous tasse		0,46 €	- €	Housse de chaise		3,00 €	- €
MOBILIER				TOTAL			
			- €	Livraison / Récupération			- €
Table rect 180 cm 6/8 pers		9,50 €	- €	Kilomètres supplémentaires		1,00 €	- €
Table ronde 180 cm 10 pers		12,00 €	- €	Total TTC indicatif*			
Mange debout		15,00 €	- €				
Chaise PVC blanche		1,60 €	- €	TVA 20,00 % indicatif*			
Pack housse + chaise		4,00 €	- €				
Chaise PVC pliante		2,35 €	- €	Total HT			
				*TVA en vigueur au moment de la réalisation du contrat			
*Livraison : /16		*Récupération : /16		Date prest : /16		Code client:	

*EVO Rent se réserve le droit de modifier les dates et horaires de Livraison / Récupération à tout moment

* La Livraison/Récupération est effectuée au pied du camion, tout abus et durée d'intervention non prévue à la commande sera facturée

* Quantités modifiables jusqu'au vendredi de la semaine précédant l'évènement jusqu'à plus ou moins 20%

Bon pour accord
Pour le client

Pour EVO
Le gérant



Conditions Générales

Pour toute réservation nous fournir un bon de commande comportant le nom et l'adresse du client à facturer et la personne à contacter et ses coordonnées complètes. Si vous n'êtes pas en compte chez Events Organisation-EVO un chèque de caution vous sera demandé d'un montant variable selon les matériels loués, ainsi qu'un chèque de règlement à la prise en compte du matériel.

Sauf négociation particulière, toute facture de prestation est en règlement au comptant.

Article 1er: L'utilisateur reconnaît que ce matériel est la propriété exclusive de la société Events Organisation. La location est personnelle et non transmissible. Les utilisateurs agréés agissent comme mandataires du locataire qui demeure responsable envers le loueur de l'exécution intégrale des présentes conditions, dès remise du matériel à lui; même ou à son mandataire, le locataire en devient entièrement responsable dans les termes de l'article 1384 du Code Civil. Le loueur se réserve formellement le droit de mettre fin à tout moment à la location ou d'en refuser la prolongation sans être tenu à justification, ni indemnité.

Article 2: Le locataire s'engage expressément à ne pas transférer ce matériel en dehors des locaux, spécifiés sur le contrat de location, sans l'accord express et par écrit de la société Events Organisation.

Il s'engage également à:

- Ne laisser utiliser le matériel que par des personnes compétentes.
- Utiliser le matériel dans des conditions normales et à respecter son fonctionnement prévu par le constructeur.

Article 3: Le matériel est livré en bon état de marche. En signant la décharge le locataire ou son mandataire agréé le matériel dans l'état où il se trouve et s'oblige à le restituer tel quel. Il s'interdit de réclamer une indemnité pour interruption de service, incident, accident attribué à l'état du matériel, des batteries, têtes vidéo et lampes. Il s'interdit également de se soustraire sous un de ces prétextes aux obligations qui lui incombent.

Article 4: Responsabilité

Le matériel fourni par la société Events Organisation au titre du présent contrat est placé sous la responsabilité du locataire.

Ce dernier doit par conséquent le faire assurer pendant toute la durée du contrat contre les risques de vol, d'incendie, de foudre, d'explosion et de dégâts des eaux pour un montant égal au coût du matériel tel qu'il ressort du tarif en vigueur lors de la signature du contrat,

En cas de destruction totale ou partielle du matériel mis à disposition au titre du contrat de location, ou en cas d'avarie, d'incendie ou d'accident, le locataire devra supporter les frais de remise en état ou rembourser la valeur du matériel devenu irrécupérable.

Article 5: Assurance

Le matériel est sous la responsabilité du locataire et par conséquent, c'est à ce dernier de contracter une assurance pour le matériel loué.

Article 6: Tarifs

- les supports sont à la charge du locataire.
- le matériel est loué par journée.
- En cas de retard, la facturation est calculée par fraction de journées supplémentaires.
- Les tarifs présentés dans ce document sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis.

Article 7: Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie s'élevant à la valeur HT du matériel est exigé.

Article 8: Prolongation

Le locataire doit demander au loueur, au moins 48 heures à l'avance la prolongation de la location.

Article 9: Restitution

La restitution du matériel au loueur au lieu convenu faisant seule cesser la location, le locataire doit dans tous les cas acquitter jusque la le montant de cette dernière.

Article 10: Règlement

Les locations sont payables au comptant. Conformément à la loi N° 92-1442 du 31/12/1992, tout règlement hors délai entraînera des intérêts de retard représentant 3 fois le taux de l'intérêt légal par la loi susnommée majoré de 10 points. Conformément à l'article 121 de la loi du 22 mars 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.

Les acomptes sont en aucun cas restitués même en cas d'annulation.

Article 11:

En cas d'inexécution de l'une quelconque des clauses des présentes conditions, celui-ci sera résigné de plein droit et le locataire versera à la société Events Organisation une somme forfaitaire de 1000 € HT à titre de dommages et intérêts,

Article 12: Juridiction

De convention expresse, toute contestation sera soumise au tribunal compétent de MARSEILLE même en cas de référé, de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 13 : Livraison

EVO se réserve le droit de modifier les dates et horaires de Livraison / Récupération à tout moment

La Livraison/Récupération est effectuée au pied du camion, tout abus et durée d'intervention non prévue à la commande sera facturée

Article 14 : Modifications

Les quantités sont modifiables jusqu'au vendredi de la semaine précédant l'évènement jusqu'à plus ou moins 20%

EVO se réserve le droit de modifier le matériel mise à disposition par du matériel de substitution dans un cas de force majeure tel qu'un incident ou bien un retour de matériel défectueux ne pouvant être remplacé assez rapidement.

Siège : SARL EVENTS ORGANISATION - EVO - 3 boulevard Vauban 13006 MARSEILLE